

Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

N° 8^e/47-06

Service consulté

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION EDUC'ENVIA 68,
EN 2006

Résumé : *Dans le cadre du BP 2006, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions liées à la vie scolaire. Le présent rapport propose de donner une subvention de 20 000 € à l'association EDUC'ENVIA 68, dont le rôle est, notamment, de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées, dans les centres alsaciens.*

Par délibération n° 2006/I-8/01 du 8 décembre 2005, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des subventions diverses liées à la vie scolaire.

Un crédit total de 49 157 € a été prévu à cet effet, au chapitre 65, article 6574, fonction 28 du budget départemental.

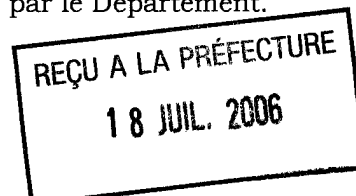
Par délibération du 3 mars 2006, la Commission permanente a affecté un crédit total de 25 917 € au profit des associations JEF, PAPHYRUS et OCCE 68. Le crédit resté disponible est donc égal à 23 240 €. La subvention destinée à l'association EDUC'ENVIA 68 devait faire l'objet d'une décision ultérieure, au vu du budget 2006 et des résultats comptables de l'année 2005.

Ces documents sont récemment parvenus au Département.

I. Le subventionnement des sorties scolaires avec nuitées.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les sorties scolaires avec nuitées étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association EDUC'ENVIA 68.

Depuis 2005, ces sorties sont subventionnées de manière directe par le Département.



Les affectations de ces subventions font l'objet de rapports présentés, tout au long de l'année, à la Commission Permanente.

Parallèlement, l'association EDUC'ENVIA 68 continue de jouer son rôle :

- de promotion des sorties scolaires avec nuitées auprès des écoles et établissements d'enseignement publics ou privés ;
- d'information et de conseils aux enseignants ;
- de développement des animations initiées par les centres d'accueil.

Une convention a été passée, à ce titre, entre le Département et l'association, le 20 décembre 2004.

Les documents comptables "2004" (bilan et compte de résultat) ont permis de constater que l'association disposait de réserves suffisantes et qu'aucune subvention n'était nécessaire en 2005.

II. La demande de subvention de l'association EDUC'ENVIA 68 pour 2006.

En 2006, l'association met en œuvre trois types d'actions :

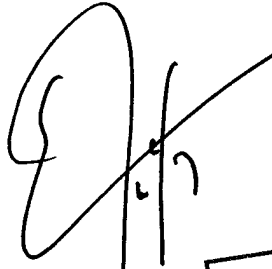
- édition d'un journal, "la feuille d'Erable", deux fois par an ;
- mise à disposition des enseignants d'un site internet ;
- rencontres "grand public".

Le budget présenté est le suivant :

Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement de l'association</u> : 3 386 €	<u>Cotisation des centres</u> : 3 386 €
<u>Communication</u> : 21 812 € dont :	<u>Subvention du Département</u> : 21 812 €
* <i>frais généraux</i> : 2 999 €	
* <i>journal</i> : 13 961 €	
* <i>site Internet</i> : 4 852 € <i>(maintenance, hébergement)</i>	
<u>Actions de rencontres</u> "grand public" : 8 000 €	<u>Prélèvement sur les réserves</u> : 8 000 €
TOTAL : 33 198 €	TOTAL : 33 198 €

Compte tenu des réserves dont dispose l'association au 31 décembre 2005, soit 22 339 €, je vous propose de lui attribuer une subvention de 20 000 € en 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

